

INTERNE ET
EXTERNE :
2019-09-12
2019-09-18

DIRECTION ADJOINTE

(Clientèle secondaire 5

Troubles relevant de la psychopathologie)

École polyvalente Saint-Jérôme

CONCOURS : C-2019-565

Bien établie dans la région, l'École polyvalente Saint-Jérôme, un établissement de 2500 élèves de niveau secondaire, accueille depuis plus de 45 ans la population de Saint-Jérôme et contribue à l'essor du milieu en assurant le développement optimal des jeunes qui la fréquentent. Des programmes d'enseignement diversifiés y sont offerts : l'école internationale, le sport-études, des profils locaux en sports, arts, sciences et technologie ainsi que différentes trajectoires pour les cheminements particuliers. Parmi les trajectoires offertes, notons les programmes d'apprentissage et d'exploration (Voies 1 et 2), le semestriel et les classes de soutien émotif (TRP). Tous ces programmes permettent à l'élève d'être le premier artisan de sa réussite éducative en lui donnant la capacité de vivre pleinement son parcours scolaire soutenu par une équipe engagée et compétente. Bien que l'affectation soit appelée à changer, il est prévu que le lieu et la nature du travail pour l'année scolaire 19-20 soit à l'École polyvalente Saint-Jérôme responsable du secondaire 5 et des groupes d'élèves avec des troubles relevant de la psychopathologie.

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Monsieur Richard Pouliot

CET EMPLOI COMPORTE NOTAMMENT L'EXERCICE DES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :

En matière pédagogique et éducative

- Participer à l'évaluation des besoins de l'école et à la définition des objectifs compte tenu des dispositions légales, des orientations, des politiques, des règlements de la commission et du conseil d'établissement.
- Participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif.
- Participer à l'élaboration, à la réalisation et à la mise à jour continue du plan de réussite et en rendre compte.
- Élaborer ou collaborer à la formulation de propositions quant aux programmes d'études locaux, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique, aux règles de classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre du primaire.
- Élaborer ou collaborer, après consultation du personnel concerné, à la formulation de propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, les services complémentaires et particuliers, la politique d'encadrement des élèves relative à l'utilisation à des fins pédagogiques et éducatives du temps hors enseignement et hors horaire, l'aménagement d'activités parascolaires, le développement de moyens pour favoriser la réussite scolaire des élèves, les règles de conduite et les mesures de sécurité applicables aux élèves.
- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, incluant les élèves à risque, avec l'aide des parents, des partenaires appropriés et de l'élève lui-même.
- Proposer au directeur des modalités d'évaluation institutionnelle et participer à l'amélioration continue de l'établissement.

En matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

- Participer à la détermination, après consultation des membres du personnel de l'école, des besoins pour chaque catégorie de personnel et en faire part au directeur.
- Gérer, superviser et évaluer le personnel et les stagiaires sous sa responsabilité, déterminer leurs tâches et leurs responsabilités en respectant les dispositions des conventions collectives ou des règlements du ministre applicables et exercer notamment les attributions suivantes :
 - participer au recrutement et à la sélection du personnel;
 - s'assurer de la gestion du remplacement du personnel absent, des postes vacants et de la suppléance
 - s'assurer du recrutement, de l'accueil, de l'encadrement et du suivi des bénévoles;
 - appliquer des règles et des normes concernant la santé et sécurité au travail.
- Participer à la détermination des besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue.
- Collaborer à la préparation du budget annuel de l'école.
- Préparer les prévisions budgétaires relatives au(x) secteur(s) d'activités dont il a la responsabilité, en assurer la gestion et en rendre compte à son supérieur.
- Proposer au directeur des modalités d'utilisation des surplus ainsi que des fonds spécifiques de l'école et voir à leur administration.
- Gérer les ressources matérielles et les inventaires sous sa responsabilité et faire part au directeur des besoins en biens et en services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école.
- Participer au développement, à l'application, à l'évaluation et à la mise à jour des ressources informationnelles.
- Développer la concertation entre les parents, les élèves et le personnel de l'école, les organismes du milieu et leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire.
- Agir, au besoin, à titre d'intervenant auprès des organismes externes, des autres ordres d'enseignement et de la commission.
- Collaborer à la diffusion de l'information et à la promotion de l'école.

OFFRE D'EMPLOI

(suite)

DIRECTION ADJOINTE

(Clientèle secondaire 5

Troubles relevant de la psychopathologie)

*École polyvalente Saint-Jérôme***CONCOURS : C-2019-565****En matière de gestion des services du dîner**

- Collaborer à l'organisation et à l'encadrement d'activités pour les élèves et élaborer des règles de conduite et des mesures de sécurité en conformité avec le projet éducatif de l'école.

En matière de gestion de l'école

- Participer à la définition et à la détermination de la vision, des valeurs organisationnelles, des orientations stratégiques, des objectifs et des priorités.
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements de l'école et, s'il y a lieu, de la commission scolaire.
- Remplacer le directeur d'école en cas d'absence.
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction que peut lui confier son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission;
- 5 années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant;
- autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre;
- Avoir acquis un minimum de 6 crédits d'un programme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école ou s'engager à compléter ces 6 crédits dans un court délai;
- malgré les dispositions susmentionnées, un cadre qui exerce, le 1^{er} septembre 2001, l'emploi de cadre d'école ou de cadre de centre est considéré comme satisfaisant aux exigences de l'emploi de cadre d'école et de cadre de centre.

AUTRE(S) EXIGENCE(S) :

Avoir réussi l'examen de français de la Commission.

CLASSIFICATION ET TAUX DE TRAITEMENT

Classe 6 Minimum : 73 515\$ Maximum : 98 017 \$

ENTRÉE EN FONCTION

À une date à être déterminée par la directrice générale.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ accompagné d'une lettre de présentation, en indiquant le numéro du concours, **au plus tard le 18 septembre 2019 à 16 heures**, à l'attention de :

Monsieur Antoine Trahan, directeur
 Service des ressources humaines
 COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
 995, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7
 ou par courriel : quintalm@csrdn.qc.ca

P.S. - CE POSTE EST ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES QUI RÉPONDENT AUX EXIGENCES
Dans ce document, les termes utilisés pour désigner des personnes sont épiciènes, à moins que le sens ne s'y oppose.

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.